



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2018, A 19 HEURES A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

L'an deux mil dix-huit, le 22 octobre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Étaient présents :

M. COCHET Xavier	M. DEMOYEN Michel
M. DENOYELLE Sylvain	M. JACQUEMIN Lionel
M. JOYEUX Laurent	M. MESOT Régis
M. MOREAU Michel	M. MOUSSA Dominique
M. PLANTEGENET Lionel	Mme TONNER Marie-Christine
M. HIPPERT Pierre	M. KLEIN Joël
Mme KONNE Françoise	

### Étaient excusés :

Mme AUBRY Martine	M. COLIN Michel
M. PALIN Laurent	M. VALLOIRE Jean-François
M. ZINGERLE Jean-Claude	M. WEISS Christian
Mme BEIRENS Odile (suppléante)	M. HUMBERT Jean-Claude (suppléant)

### Étaient absents (titulaires) :

M. BERNARD Daniel	Mme KAMPMANN Erna
Mme MARTINET Nathalie	M. VUILLAUME François

### Pouvoirs :

M. MOREAU avait obtenu un pouvoir de Mme AUBRY.

### Étaient présents également :

Mme BOUC, chargée de mission PETR Coeur de Lorraine,

Mme HION, correspondante l'Est Républicain

M. FRIEDRICH et M. CHARROIS, représentants l'association Têtes Brulées

M. BIENAIME, directeur de l'Office de Tourisme Cò ur de Lorraine

M. LATOURTE, CDT Meuse

### **Ordre du jour :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 11 avril 2018
3. Présentation et échanges autour du projet de sentiers de randonnées labellisés VTT-FCC ó Intervention de M. Friedrich et M. Bienaimé
4. Vote des délibérations :
  - Délibération n°2018/13 : Approbation du projet de territoire du PETR Cò ur de Lorraine
  - Délibération n°2018/14 : Pacte Offensive pour la Croissance et l'Emploi (POCE) ó conventionnement
  - Délibération n°2018/15 : Validation de l'adhésion au CLER
  - Délibération n°2018/16 : Validation d'une nouvelle candidature au Conseil de Développement du PETR Cò ur de Lorraine
  - Délibération n°2018/17 : Attribution d'une subvention à l'association CARé Meuse
  - Délibération n°2018/18 : Subventionnement d'actions Octobre Rose dans le cadre du CLS
  - Délibération n°2018/19 : DM visant à ouvrir les crédits liés à l'exécution des délibérations 2018/17 et 2018/18

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h25.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. COCHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 11 avril 2018**

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 11 avril 2018. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Présentation et échanges autour du projet de sentiers de randonnées labellisés VTT-FCC ó Intervention de M. Friedrich, M. Charrois, M. Bienaimé et M. Latourte**

M. DENOYELLE évoque le projet porté par l'association Têtes Brulées, cofinancable par les fonds TEPCV du PETR. Il remercie l'association, et souligne l'importance d'avoir des référents et bénévoles locaux pour participer au développement territorial. M. FRIEDRICH présente le travail réalisé depuis fin 2017 par son association. Il rappelle que son association a pour objet la pratique et le développement du VTT, mais également la découverte et la sauvegarde du patrimoine. L'association souhaiterait créer un site FFC-VTT, sachant que de tels sites existent dans 193 autres endroits, avec uniquement un site en Meuse. Sur le territoire du PETR, la pratique du VTT est ancienne, et près de 600 kms de sentiers ont pu être identifiés. Il explique qu'un site FFC-VTT est un label, ce qui suppose :

- ⇒ Un cahier des charges à respecter, avec un balisage de différentes pistes (noire, rouge..), sachant qu'est prévu de fermer les sentiers pendant la période de chasse.
- ⇒ Un label, supposant au moins 300 kms de sentiers balisés pour être obtenu, ainsi que des points d'accueil et des points de réparation, des panneaux d'informations et des obligations à respecter.

M. FRIEDRICH explique que son association a travaillé avec des experts et la Fédération française de cyclisme pour définir le projet. Il évoque la question de la responsabilité en cas d'accident d'un usager, qui peut inquiéter certaines collectivités propriétaires : en cas d'accident, la responsabilité est toujours du ressort du pratiquant. La responsabilité des initiateurs du projet, lesquels ne sont pas les maires mais bien l'association, ne peut être engagée qu'en cas de défaut manifeste d'entretien, sachant qu'il n'y a jusqu'alors jamais eu de cas de la sorte en France, et sachant que si l'association était dissoute, elle devrait déposer le balisage. Le projet permettra de mettre en place des circuits structurés, d'encadrer les pratiquants et d'éviter le développement de sentiers anarchiques. S'en suit un débat sur les risques pour les pratiquants, notamment en lien avec les sites mémoriels et la chasse. Est précisé que les sites mémoriels seront signalés, avec une surveillance à avoir pour garantir un bon entretien des sentiers les traversant. M. FRIEDRICH souligne l'originalité du terrain, attractif pour les VTTistes, avec différents types de sentiers identifiés : sentiers techniques sur terrain 14/18, sentiers culturel-insolite avec le Vent des Forêts, sentier familial et autre activités autour de Madine.

Pour concrétiser le projet, l'association propose l'organisation suivante : le PETR qui coordonne le projet et conventionne avec les propriétaires, l'Office de Tourisme, en maîtrise d'œuvre, qui assure la promotion, et l'association Têtes Brulées, en maîtrise d'œuvre, chargée du balisage du site FFC-VTT, avec qui conclure des conventions d'entretien d'une durée minimale de 5 ans. M. FRIEDRICH poursuit en évoquant le travail réalisé avec l'ONF, le CDT, la Fédération de Chasse, les associations mémorielles pour aboutir au projet présenté. Il explique qu'il reste encore à finaliser le plan de financement, mais aussi à rencontrer les propriétaires des voies identifiées, ainsi que rencontrer les chasseurs pour les faire adhérer au projet. M. LATOURTE explique que les sentiers ont été travaillés de manière à éviter les fonds de personnes physiques et se focaliser uniquement sur les forêts communales ou domaniales. L'association souhaiterait informer les maires concernés (environ 30 communes) de façon collective en s'appuyant sur le PETR ou ses EPCI. De même, une rencontre collective avec les chasseurs serait organisée, sachant que pour l'instant l'association ne dispose pas d'une liste exhaustive en la matière. M. MESOT conseille des rencontres individuelles avec les maires et les chasseurs afin de lever toutes leurs réticences, mais M. FRIEDRICH explique que cela est impossible en termes de temps. M. BIENAIME souligne l'importance d'un portage politique du projet, pour faciliter ces rencontres et sa réalisation. M. PLANTEGENET indique que les chasseurs doivent être convaincus, faute de quoi certaines communes concernées, dont la sienne, pourraient voter contre. M. LATOURTE se montre rassurant en expliquant que les chasseurs n'ont pas posé de problèmes dans des projets de ce type, une fois rencontrés et informés. M. HIPPERT rejoint M. MESOT et conseille de rencontrer chaque adjudicateur pour leur expliquer le projet. M. FRIEDRICH confirme que son association ne pourra pas faire tant de rencontres individuelles. M. DENOYELLE estime qu'il ne faut pas se faire peur avec l'afflux touristique pouvant être engendré par ce projet et son potentiel risque sur l'environnement. M.

MOUSSA pense qu'il ne faut pas se faire peur avec les chasseurs, sachant en plus que le projet prévoit une fermeture de sentiers en période de chasse.

Suite à débat et échanges, il est convenu :

- ⇒ Que l'association rencontrera les maires de façon collective, en prenant appui sur les EPCI et en intervenant lors de leurs Assemblées Générales (AG). Il faudra faire une information collective, puis rencontrer de manière individuelle les communes réfractaires. Est demandé un décriptage et une carte des sentiers par EPCI.
- ⇒ Financièrement, le projet pourra être soutenu par le programme TEPCV du PETR. Le PETR n'a pas nécessairement vocation à être porteur du projet, il n'intervient que de façon ponctuelle et opportune en lien avec sa programmation TEPCV. A voir donc qui sera le signataire des conventions avec les communes propriétaires, l'association des communes forestières pouvant peut-être aider le contact avec ces collectivités.

#### 4. Vote des délibérations :

##### **Délibération n°2018/13 : Approbation du projet de territoire du PETR Cò ur de Lorraine**

Après présentation succincte du projet, et considérant les avis favorables rendus par le Conseil de Développement et la Conférence des Maires, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le projet de territoire, tel que décrit dans le document annexé à la délibération,
- de SOLLICITER l'approbation des Communautés de Communes membres du PETR sur le projet de territoire susmentionné
- d'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **Délibération n°2018/14 : Pacte Offensive pour la Croissance et l'Emploi (POCE) ó conventionnement**

M. DENOYELLE rappelle les objectifs d'un POCE, ses modalités d'élaboration, et évoque certains des projets inscrits dans cette convention. Mme BOUC précise que le projet envoyé avec la convocation aux élus a depuis connu quelques modifications minimales, sur la forme essentiellement (syntaxe, etc.) et quelques-unes sur le fond (mention explicite du lien entre pôle entrepreneurial PETR et pôle constitué à Etain intéressant la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre, suppression de la mention au SCoT trop prématurée à ce stade, correction du régime d'aides directes FISAC indiqué pour la CC de l'Aire à l'Argonne). Est demandé à ce qu'apparaissent dans le POCE les projets liés à la transmission-reprise du Moulin de Saint Maurice et du Moulin de Nubécourt. Mme BOUC rappelle que les EPCI seront également signataires du POCE, lequel doit être signé avant la fin de l'année : a été convenu que les EPCI délibèrent à ce sujet fin novembre. Mme BOUC demande aux Communautés de Communes (CC) de l'Aire et l'Argonne et du Sammiellois si elles pourront prévoir une assemblée pour ce faire, au plus tard le 7 décembre, et de la tenir informée des dates fixées. M. MESOT rappelle que le PETR et ses EPCI devront rencontrer Alexis pour avancer sur la question de la création d'un pôle entrepreneurial de territoire guichet unique pour l'accompagnement des porteurs de projets. M. DENOYELLE ajoute qu'il est important que les CC communiquent dans leurs AG sur le rôle du PETR en matière économique.

Après ces échanges, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la signature du Pacte Offensive pour la Croissance et l'Emploi (POCE) entre la Région Grand Est et les Communautés de communes Côtes de Meuse en Woëvre, du Sammiellois, de l'Aire à l'Argonne et du Territoire de Fresnes en Woëvre, regroupées dans le PETR Cò ur de Lorraine
- D'AUTORISER M. le Président à signer ce POCE et d'engager le PETR dans les démarches nécessaires à sa mise en œuvre
- d'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **Délibération n°2018/15 : Validation de l'adhésion au CLER**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De VALIDER l'adhésion du PETR Cò ur de Lorraine à l'association CLER,
- d'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **Délibération n°2018/16 : Validation d'une nouvelle candidature au Conseil de Développement**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De VALIDER la candidature au Conseil de Développement présentée tel que suit, et PORTER à 26 le nombre de membres de ce Conseil :

	NOM	PRENOM	FONCTION/ STRUCTURE REPRESENTEE
26	VERGER	Hélène	Retraitée habitant à Sampigny, Présidente de l'association Gîte de France Meuse

### **Délibération n°2018/17 : Attribution d'une subvention à l'association CARÉMeuse**

Après présentation succincte par M. DENOYELLE et Mme BOUC de l'association, de l'événement, des partenariats qui pourraient être mis en place avec elle par la suite, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER une subvention de 1 500 € à l'association CARÉMeuse pour l'organisation des Rencontres Innovation et Transition numérique de novembre 2018 organisées à Hattonchâtel
- D'AUTORISER M. le Président à engager une démarche partenariale avec CARÉMeuse pour favoriser le développement économique local et l'animation des TPE/PME sur son périmètre
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°2018/18 : Subventionnement d'actions Octobre Rose dans le cadre du CLS**

Mme TONNER explique que dès 2018, des manifestations liées à Octobre Rose (prévention du cancer du sein), sont mises en place sur les territoires intercommunaux, qui peuvent s'intégrer au Contrat Local de Santé (CLS) de 2<sup>nd</sup>e génération et être valorisées au moment de sa signature, prévue en décembre. Un appel à projets a donc été émis auprès des EPCI pour identifier des actions Octobre Rose que le PETR pourrait cofinancer cette année, et seules 2 actions sur Saint-Mihiel pourraient être utilement aidées cette année. Toutefois, à compter de 2019, le PETR pourra travailler de manière concertée sur les actions de prévention, de manière à établir une programmation pluriannuelle sur son périmètre, en soutenant par exemple chaque année un thème particulier. Mme TONNER évoque également la nécessité d'identifier des référents CLS dans chaque EPCI. M. MESOT rappelle aussi l'importance de travailler la prévention avec les maisons de santé, en mettant en place des écrans d'information dans chacune d'elles, qui tourneraient en boucle et diffuseraient les mêmes informations, à récupérer auprès de l'ARS.

Suite à ces échanges, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER les subventions suivantes, pour cofinancer des actions de sensibilisation Octobre Rose au cancer du sein :
  - o De 250 € à l'association Fêtes et Loisirs de Chauvencourt pour l'organisation d'une marche sportive à Chauvencourt
  - o De 335 € au Club de Handball de Saint-Mihiel

### **Délibération n°2018/19 : DM relative à l'exécution des délibérations 2018/17 et 2018/18**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2018 comme suit au regard des délibérations précédemment adoptées:

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant
Art 022 ó dépenses imprévues	- 2085,00 €
Art. 6575- subventions associations	+ 2085.00 €
<b>Total</b>	<b>0€</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la décision modificative budgétaire n°1 ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Questions diverses**

### **Congé paternité Jean-Christophe FRIZON**

Est convenu d'attribuer 120 € de dépenses de fonctionnement sur le budget PETR pour faire un cadeau de naissance aux jumelles de M. FRIZON.

### **Office de Tourisme Cò ur de Lorraine**

M. HIPPERT évoque un article récent paru dans l'Est Républicain ó édition de Pont à Mousson, dans lequel la CC Mad et Moselle officialise son départ de l'Office de Tourisme (OT) Cò ur de Lorraine et la création d'un poste de 35 h à Madine, tout en évoquant la possibilité de mettre en place des partenariats avec l'OT sur des sujets particuliers. Il explique que la CC Mad et Moselle semble remettre en cause la direction et le fonctionnement de l'Office de Tourisme, et appelle les élus à un droit de réponse pour défendre la qualité du travail effectué par l'OT. Toutefois, les autres membres ne veulent pas faire d'ingérence, et soulignent les difficultés auxquelles la CC Mad et Moselle risque d'être confrontée compte tenu de cette décision (coût d'un poste, partenariats ponctuels pas

forcément acceptés ). M. JOYEUX souligne la question du financement de l'OT qui risque de se poser et de se complexifier avec la sortie de Mad et Moselle.

### **SCoT**

M. DENOYELLE ré-évoque rapidement le SCoT Cò ur de Lorraine. Actuellement, la CC du Territoire de Fresnes en Woèvre n'a pas délibéré sur le périmètre, et au regard des derniers échanges à ce sujet en bureau, il n'est pas certains que les élus valident le projet si une délibération leur est proposée. Inversement, la CC de l'Aire à l'Argonne est confrontée à différentes problématiques d'urbanisme, en l'absence de SCoT Cò ur de Lorraine et avec l'application stricte par le principe d'urbanisation limitée en absence de SCoT : seules les dents creuses sont encore disponibles pour les communes concernées par ce principe, ce qui limite considérablement leurs possibilités de développement. M. JOYEUX indique avoir tenu une réunion de bureau récemment, durant laquelle le sujet SCoT n'a pas reçu l'adhésion de tous les membres. Aussi, le prochain bureau sera invité à se prononcer sur l'inscription ou non d'une délibération sur le périmètre SCoT lors de leur prochaine AG en décembre. A compter du 13 novembre, il sera donc possible de savoir si la délibération sera ou non prévue lors de la prochaine AG.

### **Prochain Conseil Syndical**

Le prochain Conseil Syndical aura lieu le 10 décembre, à 19h, à Beauzée.

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 22 h 00.